

# Association Sports et Loisirs Tennis



## Règlement intérieur

### **Cotisation :**

Toute personne désirant s'inscrire au tennis doit régler au trésorier, une cotisation valable du 1<sup>er</sup> mai au 30 avril de l'année suivante.

Le montant de ces cotisations pourra être révisé au début de chaque année, par l'assemblée générale des adhérents de l'association.

Il sera délivré à chaque famille une clé donnant accès au terrain.

Une caution de 10€ sera demandée pour le prêt de cette clé à l'inscription et remboursée lors de la remise de celle-ci si vous ne vous réinscrivez pas.

### **Réservation :**

La réservation se fait en ligne sur un site internet ([ballejaune.com](http://ballejaune.com)). Toutes les modalités seront données lors de l'inscription. Une solution sera trouvée pour les joueurs n'ayant pas de connexion internet.

Chaque adhérent ne peut retenir qu'une heure à la fois.

Si le terrain n'est pas réservé après votre heure d'occupation, vous pouvez prolonger votre réservation.

### **Invitation :**

Chaque membre peut inviter une seule personne extérieure à l'association, à titre exceptionnel.

Ce membre doit acquérir pour cela une carte d'invité, valable pour toute la saison.

### **Eclairage :**

Le système d'éclairage du court a été modernisé par la commune. Pour éclairer le court, un interrupteur se situe sur le côté droit de la logette électrique, à l'entrée du court.

Ne pas oublier d'éteindre en partant.

### **Tenue et stationnement :**

Une tenue correcte est exigée et le port de chaussures de sport légères est obligatoire.

Les utilisateurs du court de tennis doivent garer leur véhicule sur le parking en bas de la mairie.